

**POINT N° 16**

**Budget annexe « Energies renouvelables »**  
**Budget Supplémentaire – Exercice 2025**

Le Budget Primitif 2025 prévoyait les projets suivants :

- **équiper d'une ombrière** le parking des bureaux de Tartas pour un investissement de 182 300 € totalement financé par le SYDEC,
- **poursuivre l'installation des bornes de recharge pour véhicules électriques** par un investissement adapté aux besoins et financé par les reports 2024,
- **mettre à disposition des collectivités les fonds versés par l'Agence de la Transition Ecologique - ADEME** dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) pour un montant de 1 100 K€ ainsi que par la FNCCR dans le cadre de ACTEE CHENE pour 100 K€.

Ce budget supplémentaire comprend notamment :

-En section d'investissement :

- **Les reports de l'exercice 2024** pour 700 000 € en dépenses et 558 400 € en recettes (installation des bornes de recharge).
- La reprise de l'excédent d'investissement de 457 176,54 €,
- L'ajustement des recettes et dépenses.

-En section de fonctionnement :

- La reprise du résultat 2024 pour + 134 090,10 €,
- L'ajustement des recettes et dépenses.

**Les propositions nouvelles comprennent :**

➤ En section d'investissement :

- L'ajustement des recettes et dépenses avec notamment l'ajustement des amortissements des immobilisations et des subventions ainsi que l'annulation du besoin d'emprunt. En dépenses, un complément de crédit pour l'installation d'une ombrière à l'usine de compostageThalie.

➤ En section de fonctionnement :

- En recettes : principalement la régularisation des recettes liées aux bornes de recharge ainsi que l'ajustement des recettes liées aux prestations du service Conseil Energies et aux subventions ACTEE,
- En dépenses : l'ajustement des dépenses d'audits énergétiques ACTEE et décrets tertiaires, d'autres charges générales, des amortissements des immobilisations et des charges de personnel.

Aussi, il convient, lors de l'établissement de ce Budget Supplémentaire 2025, d'ajuster les différents crédits.

Le Budget Supplémentaire du budget annexe « Energies Renouvelables », pour l'exercice 2025, s'établit en recettes et dépenses à **1 508 866,64 €** dont :

- Section de fonctionnement      **518 890,10 €**  
 - Section d'investissement        **989 976,54 €**

Les mouvements budgétaires se répartissent ainsi qu'il suit :

Dépenses    Recettes

- Investissement :    **989 976,54 €    989 976,54 €**
  - Opérations réelles    968 976,54 €    752 176,54 €
  - Opérations d'ordre    21 000,00 €    237 800,00 €
  
- Fonctionnement :    **518 890,10 €    518 890,10 €**
  - Opérations réelles    281 090,10 €    497 890,10 €
  - Opérations d'ordre    237 800,00 €    21 000,00 €

Ainsi, le détail des propositions d'ajustements s'établit comme suit :

## 1.- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP 2025	Ajustement BS 2025	Total post BS 2025
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>2 535 300 €</b>	<b>518 890 €</b>	<b>3 054 190 €</b>
<b>Recettes réelles :</b>	<b>2 348 200 €</b>	<b>497 890 €</b>	<b>2 846 090 €</b>
• Vente d'électricité	640 000 €		640 000 €
• Recettes et participations Bornes de charge	352 200 €	143 800 €	496 000 €
<i>Recettes</i>	300 000 €	160 000 €	460 000 €
<i>Participations des communautés de communes</i>	52 200 €	-16 200 €	36 000 €
• Conventions de prestations Energies	633 000 €	100 000 €	733 000 €
<i>Facturation prestations aux communes et b.annexes</i>	430 000 €	100 000 €	530 000 €
<i>Conventions de prestations Décret tertiaire</i>	40 000 €		40 000 €
<i>Conventions de prestations Econome flux</i>	130 000 €		130 000 €
<i>Conventions de prestations Services</i>	30 000 €		30 000 €
<i>Convention partenariat PETR</i>	3 000 €		3 000 €
• Participations et Subventions	448 000 €	120 000 €	568 000 €
<i>Subventions ACTEE</i>	448 000 €	120 000 €	568 000 €
<i>Participations des communautés de communes</i>	0 €	0 €	0 €

• Participations	150 000 €	0 €	150 000 €
<i>Adhésion au groupement achat électricité</i>	113 000 €		113 000 €
<i>Adhésion au groupement achat gaz</i>	37 000 €		37 000 €
• Contrat Développement Territorial	75 000 €	0 €	75 000 €
<i>Aide emploi Ademe</i>	75 000 €		75 000 €
• Vente de Certificat d'économie d'énergies	38 000 €		38 000 €
• Aides emploi énergie bois	12 000 €		12 000 €
• Excédent de fonctionnement reporté		134 090 €	134 090 €
<b>Recettes d'ordre :</b>	<b>187 100 €</b>	<b>21 000 €</b>	<b>208 100 €</b>
• Amortissements de subventions	157 100 €	21 000 €	178 100 €
• Reprises sur provisions pour risques et charges	30 000 €		30 000 €

	<b>BP 2025</b>	<b>Ajustement BS 2025</b>	<b>Total post BS 2025</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 535 300 €</b>	<b>518 890 €</b>	<b>3 054 190 €</b>

<b>Dépenses réelles :</b>	<b>2 156 300 €</b>	<b>281 090 €</b>	<b>2 437 390 €</b>
• Diagnostics ACTEE et décret tertiaire	700 000 €	190 000 €	890 000 €
• Charges de personnel remboursées au budget principal	609 500 €	6 200 €	615 700 €
• Consommation bornes et électricité	275 000 €		275 000 €
• Location des toitures aux budgets annexes (12,5€/m <sup>2</sup> )	102 000 €		102 000 €
• Charges générales remboursées au budget principal	82 100 €	7 300 €	89 400 €
• Gestion et supervision des bornes	70 000 €	50 000 €	120 000 €
• Maintenance installations photovoltaïques	50 000 €	20 000 €	70 000 €
• Maintenance des bornes par service EP	40 000 €		40 000 €
• Fournitures d'entretien et petit matériel	39 000 €		39 000 €
• Reversement aux communes des CEE	30 000 €		30 000 €
• Renouvellement bornes	30 000 €		30 000 €
• Renouvellement onduleurs	30 000 €		30 000 €
• Intérêts emprunts et courus non échus	29 200 €		29 200 €
• Dépenses imprévues	20 000 €	19 000 €	39 000 €
• Organisation journée mondiale de l'énergie	15 000 €	-15 000 €	0 €
• Impôts IFRER et CVAE	12 500 €		12 500 €
• Impressions brochures	6 000 €		6 000 €
• Impôt sur les bénéfiques	5 000 €		5 000 €
• Entretien et réparation des bornes (franchise)	4 000 €		4 000 €
• Autres fournitures d'équipement	3 000 €		3 000 €
• Publicité	2 000 €		2 000 €
• Annonces	2 000 €	2 500 €	4 500 €
• Annulations titres antérieurs		1 000 €	1 000 €
• Reliquat		90 €	90 €
<b>Dépenses d'ordre :</b>	<b>379 000 €</b>	<b>237 800 €</b>	<b>616 800 €</b>
• Amortissements des immobilisations	355 000 €	46 100 €	401 100 €
• Virement à la section d'investissement	24 000 €	191 700 €	215 700 €

## 2.-LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP 2025	Ajustement BS 2025	Total post BS 2025
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>1 842 400 €</b>	<b>989 977 €</b>	<b>2 832 377 €</b>
<b>Recettes réelles :</b>	<b>1 463 400 €</b>	<b>752 177 €</b>	<b>2 215 577 €</b>
• Reports de l'exercice 2024 - Installations bornes		558 400 €	558 400 €
• Excédent d'investissement reporté		457 177 €	457 177 €
• Subventions ADEME CDT et CCRT	1 100 000 €		1 100 000 €
• Subventions FNCCR CHENE	100 000 €		100 000 €
• Emprunt pour équilibre budget	263 400 €	-263 400 €	0 €
<b>Recettes d'ordre :</b>	<b>379 000 €</b>	<b>237 800 €</b>	<b>616 800 €</b>
• Amortissements des bornes	178 000 €	46 000 €	224 000 €
• Amortissements	177 000 €	100 €	177 100 €
• Virement de la section de fonctionnement	24 000 €	191 700 €	215 700 €
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>1 842 400 €</b>	<b>989 976 €</b>	<b>2 832 376 €</b>
<b>Dépenses réelles :</b>	<b>1 655 300 €</b>	<b>968 976 €</b>	<b>2 624 276 €</b>
• Reports de l'exercice 2024 - Installations bornes		700 000 €	700 000 €
• Subventions ADEME CDT et CCRT	1 100 000 €		1 100 000 €
• Remboursement en capital de la dette	228 000 €		228 000 €
• Installation ombrières Tartas	182 300 €	250 976 €	433 276 €
• Subventions FNCCR CHENE	100 000 €		100 000 €
• Achat 1 véhicule électrique	30 000 €		30 000 €
• Dépenses imprévues	10 000 €	18 000 €	28 000 €
• Participation à l'achat d'un logiciel	5 000 €		5 000 €
• Annulation titre exercice antérieur			0 €
<b>Dépenses d'ordre :</b>	<b>187 100 €</b>	<b>21 000 €</b>	<b>208 100 €</b>
• Amortissements des subventions pour bornes	152 300 €		152 300 €
• Reprise provisions pour risques et charges	30 000 €		30 000 €
• Amortissements de subventions	4 800 €	21 000 €	25 800 €

### 3.- L'ÉPARGNE

#### 3.1.-Le nouvel équilibre de la section de fonctionnement

La comparaison des seules recettes et dépenses réelles de l'exercice permet d'établir le nouveau niveau d'épargne brute de ce dernier. C'est à partir de cette épargne qu'il est possible de financer le remboursement du capital des emprunts et, pour le surplus, de contribuer au financement de la section d'investissement.

L'excédent reporté de 134 090,10 € inclus, **la nouvelle épargne brute évolue de 216 799 € par rapport au Budget Primitif 2025 et s'élève à 408 700 €.**

	BP 2025	Post BS 2025
<b>Nouvelle Épargne Brute</b>	<b>191 900 €</b>	<b>408 700 €</b>
▪ Recettes réelles	+ 2 348 200 €	+ 2 846 090 €
▪ Dépenses réelles	- 2 156 300 €	- 2 437 390 €

**L'épargne brute augmente fortement et s'élève à 408 700 €**

Cet autofinancement (indiqué également par le solde des opérations d'ordre) intègre un virement à la section d'investissement de 215 700 € et prend en compte l'excédent reporté de 134 090,10 €. Sans cet excédent reporté de 134 090,10 €, **la nouvelle épargne brute se situe alors à 274 610 €.**

#### 3.2.-La nouvelle épargne nette de l'exercice

Le remboursement du capital des emprunts restant inchangé par rapport au Budget Primitif (-228 000 €), l'épargne nette prévisionnelle évolue de 216 799 € (comme l'épargne brute) pour se situer à **+ 180 700 €** en tenant compte de l'excédent reporté de 134 090,10 €.

	BP 2025	Post BS 2025
<b>Nouvelle Épargne Nette</b>	<b>+ 3 900 €</b>	<b>+ 180 700 €</b>
▪ Épargne brute	191 900 €	274 610 €
▪ Retraitement budgétaire	40 000 €	
▪ Excédent fonctionnement reporté		134 090 €
▪ Dette en capital	- 228 000 €	- 228 000 €

Il convient de noter que cette épargne prend en compte un crédit pour dépenses imprévues de 39 000 € qui, s'il n'est pas utilisé, porterait l'épargne nette prévisionnelle à + 219 700 €.

**L'excédent de fonctionnement reporté de 134 090,10 € permet d'élever le niveau de l'épargne brute et nette.**

Ainsi, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical d'approuver le Budget Supplémentaire du Budget annexe « Energies Renouvelables » exercice 2025 arrêté à :

- Section de fonctionnement      **518 890,10 €**
- Section d'investissement      **989 976,54 €**